

# PROJET EDUCATIF ENFANCE ET JEUNESSE

10 septembre 2015

## Préambule

En 2014, la nouvelle équipe municipale souhaite développer et améliorer **les actions en faveur de l'enfance et la jeunesse.**

- Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, la Municipalité pérennise des emplois, augmentent les volumes horaires de 9 agents et embauche 2 personnels d'animation en CDD dont une professeure de musique, 2 Contrats aidés afin de répondre aux attentes des parents.
- Elle pérennise un poste d'animateur Jeunesse (BPJEPS « Loisirs Tous Publics ») et embauche en CDD un éducateur sportif (BPJEPS « Activités Pour Tous » avec une option CQP tir à l'arc) pour le Service Jeunesse et les actions liées au périscolaire ainsi qu'à la cantine.
- Elle met en place un directeur Enfance/Jeunesse qui dirige et coordonne toutes les actions extra et péri scolaire et quelques animations locales
- En transformant le périscolaire à Pagnol en un **véritable espace enfance** à vocation unique de l'accueil périscolaire, avec le soutien de la CAF et du Conseil Général et suivant les recommandations de un PMI pour l'accueil de moins de 6 ans
  - 1 espace d'accueil
  - 3 salles d'activités
  - des toilettes adaptées aux enfants
- En proposant une nouvelle salle de restauration (R.HONECKER) pour les élèves de CE1 à CM2 de l'école Pagnol. Cela permet aux jeunes de faire une petite marche pour aller déjeuner puis un retour pour la digestion. Cela permet également aux enfants de maternelle et CP de manger dans le calme.

## **La commune encourage la formation des personnels éducatifs :**

- Validation de l'UCC de direction pour l'animateur BPJEPS « APT »
- BAFD
- BAFA
- Formation HACCP
- CAP « Petite Enfance »

## **Nouvelles orientations 2014**

En aout 2014, nouvelle tarification pour **le périscolaire et la restauration scolaire**  
**baisse des tarifs.**

Suite à la mise en place des rythmes scolaires, **la Municipalité souhaite récupérer la compétence des mercredis éducatifs et des centres aérés enfants.**

- Dès la rentrée, la mairie organise les mercredis éducatifs afin de répondre aux attentes des parents dont la mise en place des rythmes scolaires a chamboulé leur organisation familiale.
- A la Toussaint, le centre aéré démarre avec une affluence de 65 enfants la première semaine et 89 la seconde semaine.  
Une première expérience réussie.
- Une seule entité pour les inscriptions et la facturation

Prochainement,

- **Ouverture d'une école de musique.**
- **Mise en place d'ateliers danse**
- **Création d'un espace Arts Plastiques**
- **Création d'un Conseil Municipal des Enfants**
- **Mise en place d'activités spécifiques au périscolaire**

## **I. Infrastructures**

La commune de Mondelange compte :

2 écoles élémentaires, 2 écoles maternelles soit 562 enfants sont scolarisés pour 15 classes :

- Groupe scolaire Berger comprenant les écoles Mésange et Berger
- Groupe scolaire Pagnol comprenant les écoles Eglantines et Pagnol.

Les instituteurs des écoles organisent de l'aide personnalisée et de l'accompagnement éducatif : soutien scolaire, jeux de société, échec, informatique...

Le collège est situé dans la ville voisine de Hagondange un transport en bus est organisé par la Municipalité le matin, à la pause méridienne et le soir à 16h et 17h afin de permettre aux jeunes mondelangeois de s'y rendre,

Deux terrains de football, deux gymnases, un dojo, deux courts de tennis extérieurs et un court couvert, deux city stade, un boulodrome et une base de loisirs composent le patrimoine sportif de la ville

Plusieurs associations proposent des activités sportives aux enfants, jeunes et adultes : football, arts martiaux, boxe, tennis, kayak, badminton, volley ball, basket ball...

Une bibliothèque municipale : gratuite pour les enfants

## **II. Intentions Educatives**

La commune de Mondelange organise des activités socio-éducatives pour les enfants et les jeunes adolescents.

Les activités sont ouvertes à toutes et à tous sans aucune distinction.

Lien social incontournable, c'est un lieu d'échanges et de connaissance des autres, favorisant la découverte de l'autre et de soi-même à travers les différents moments proposés.

Les actions enfance et jeunesse, à travers les différents projets et la place laissée à l'enfant et au jeune adolescent, doivent permettre de développer :

- l'enrichissement, l'épanouissement, la curiosité de l'enfant (découverte de nouvelles pratiques sportives, culturelles, artistiques, ... )

- l'éducation à la citoyenneté pour former de futurs citoyens capables de vivre ensemble, de s'intégrer dans la société et plus tard de participer à la vie démocratique. (apprentissage de la vie collective, responsabilisation, ...)
- l'éducation à l'environnement,
- l'éducation à la santé
- l'autonomie
- la solidarité
- Les liens intergénérationnels
- La mémoire historique
- La reconnaissance de la diversité

Avec :

- la prise en compte et le respect des différences
- le respect de l'enfant (individu, personnalité, rythme, origine culturelle et religieuse....)
- le respect de la sécurité physique et affective (adultes référents, lieux repérés,...)
- la prise en compte spécifique des enfants de moins de 6 ans

**La commune met en place une politique tarifaire sociale en baissant les tarifs et en prenant en compte les revenus et la composition des familles.**

### **III. Un Espace de Loisirs**

La commune organise :

- Un accueil périscolaire pour les enfants à partir de 3 ans, le matin avant l'école, à la pause méridienne, un temps d'accueil éducatif et le soir après l'école
- un accueil de loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans
- des mercredis éducatifs à partir de 4 ans
- des accueils de loisirs pour les enfants durant les vacances (Toussaint, Hiver, Printemps, été) à partir de 4 ans
- des animations festives
- des séjours de vacances pour les jeunes

**Une dynamique mise en place au travers des projets développés avec la maison de retraite, les associations locales et les écoles...**

## **L'accueil périscolaire et les ALSH enfants**

### **I) Objectifs d'accueil de l'enfant**

#### **a. Un accueil de qualité**

L'ensemble des acteurs se doivent d'agir avec cohérence dans toutes les actions menées afin d'assurer un accueil de qualité. En l'absence des parents et des professeurs, cet accompagnement doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant et le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

Pour se porter garant d'un accueil et d'une intervention pédagogique de qualité, il ne faut pas nier la nécessité de repères dans le lien affectif, dans l'espace et dans le temps qu'éprouve chaque enfant. Un accompagnement constant de l'adulte par sa présence, sa voix, son regard, ses intentions pédagogiques, favorisera le respect de ces repères et par conséquent le bien être de l'enfant.

Il est nécessaire de faire évoluer chaque enfant en groupe de taille restreinte pour mieux bénéficier de l'attention régulière et sécurisante de chaque intervenant.

#### **b. Assurer les transmissions quotidiennes**

Il est nécessaire pour les professeurs et les parents, comme pour les intervenants d'assurer la continuité de prise en charge de l'enfant afin de pas lui porter préjudice.

Une attention particulière est requise d'une part des professionnels ou des bénévoles qui doivent se rendre disponibles pour l'arrivée et le départ de chaque enfant et d'autre part des professeurs qui doivent permettre une articulation cohérente entre le temps péri-éducatif.

Une transmission des informations doit s'effectuer entre les différents acteurs : familles, équipe municipale, intervenants et professeurs.

#### **c. Respecter au mieux les rythmes individuels**

Les objectifs prioritaires par tranches d'âge seront définis dans un projet pédagogique. Cependant, l'univers de la psychologie de l'enfant refuse les simplifications sommaires. De ce fait, les intervenants devront toujours avoir à l'esprit que :

- Le problème des rythmes de vie ne prend son sens que si l'on prend en compte les différences individuelles.

**d. Développer l'épanouissement de l'enfant par la mise en place de cycles cohérents**

Pour permettre une action éducative cohérente, les interventions pédagogiques seront proposées sous forme de cycles.

Ainsi, l'enfant pratiquera une activité pendant un laps de temps suffisamment long pour qu'il trouve sa place dans le groupe et qu'il développe certaines aptitudes.

Par ailleurs, cette organisation doit permettre à l'intervenant de mieux connaître son groupe et de proposer une intervention en adéquation avec les objectifs décrits en introduction.

**e. Développer l'autonomie et assurer la sécurité de l'enfant**

Pour développer l'autonomie de l'enfant, il faut accepter de le laisser faire seul. Il ne s'agit pas de faire à sa place, mais de l'encourager à réaliser par la parole et par le geste. L'enfant va alors oser explorer, découvrir, prendre des risques, en présence de professionnel pour garantir sa sécurité.

L'enfant a besoin d'explications qui le responsabiliseront au fur et à mesure qu'il grandit. Cette attitude, qui impose une grande vigilance et une grande réactivité, favorise l'acquisition de l'autonomie.

**f. La prise en compte du handicap**

Les activités péri-éducatives permettent l'égal accès à tous à diverses activités. Ainsi, une attention toute particulière devra être portée aux enfants présentant un handicap. Un effort sera effectué pour permettre à ces enfants d'intégrer au mieux les différents groupes.

## **Ainsi, les accueils périscolaires proposent aux enfants :**

- **Un lieu de convivialité et de socialisation** qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.
- **Des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant**, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences.
- **Des conditions permettant de découvrir de nouvelles situation**, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs

### **L'accueil pour les jeunes de 11 à 17 ans**

#### **Il a pour objectif :**

- de favoriser l'engagement en donnant envie aux adolescents de s'impliquer dans des actions collectives et dans la vie de la commune (impulser, favoriser, accompagner la réalisation de projets)
- de proposer des activités de loisirs éducatives et variées
- d'offrir un espace de rencontre et d'échange
- de favoriser la formation et l'expérience des jeunes dans une perspective d'insertion dans la vie professionnelle

L'équipe pédagogique doit s'interroger sur **l'engagement et la motivation des jeunes**.

**Pour cela, il faut être motivant et y croire soi-même, combattre quelques clichés et représentations sur la jeunesse.**

L'équipe pédagogique sera attentive à **l'accessibilité aux loisirs et aux vacances** des jeunes qui est inégale (transport, argent, disponibilité des parents, autonomie du jeune, ...).

### **Des animations familiales**

- de créer du lien entre les habitants
- de proposer aux parents et enfants de participer à des animations familiales
- de créer une dynamique d'animation sur la ville
- d'aller à la rencontre des habitants

▪ **Une équipe d'adultes au service du projet :**

Pour arriver à ces intentions éducatives, la commune met à la disposition de l'équipe pédagogique des locaux, du matériel adaptés au public accueilli et un budget de fonctionnement.

Respectant les intentions éducatives, des activités d'expressions, manuelles et corporelles, des grands jeux, des petits jeux sportifs et ludiques, des sorties culturelles, de loisirs et touristiques pourront être organisées par l'équipe pédagogique.

L'évaluation des activités ne peut reposer que sur des impressions.

Des critères et indicateurs d'évaluation qualitatifs et quantitatifs seront fixés par l'équipe avant le démarrage des actions. Ces critères et indicateurs doivent être mesurables.

Un bilan sera fait pendant et après chaque action : bilan d'équipe suivi d'un bilan écrit

L'évaluation doit prendre en compte la satisfaction :

- des enfants, des convives
- de la collectivité
- des parents
- des partenaires
- du personnel

Dans le respect des textes réglementaires et en prenant en compte les contraintes de matériel, de budget, de personnel.

**L'information et la communication**

- l'équipe établit les affichages réglementaires sur les lieux d'activités
- L'équipe communique aux familles les plannings d'activités, les menus (de préférence sur place et sur le site de la ville dans le cadre du respect de l'environnement)
- l'équipe transmet aux élus les informations pour alimenter le magazine mensuel de la ville, le bulletin municipal, ...
- L'équipe informe régulièrement les élus municipaux
- Un comité de pilotage est mis en place



## **DOCUMENTS DE TRAVAIL**

### **Organisation du service**

#### **Modulation du temps de travail**

Planning annuel

Programmation accueil éducatif, activités périscolaire et accueils éducatifs de vacances à vacances : en période scolaire

Programme des ALSH jeunes et enfants : pour les vacances

Séjour jeunesse ...

Monsieur COSTA : Directeur service Enfance/Jeunesse

Madame Arlette DUBOIS : adjointe scolaire, périscolaire et culture

Monsieur Nicolas DE SANCTIS : Adjoint Jeunesse et Sports

Madame Christine ULMER : Suivi administratif, Informations et Inscriptions

Messieurs Sébastien KIRCHE et Johan MONTEIRO : Référents secteur Jeunesse

Monsieur Sébastien KIRCHE: Référent Périscolaire PAGNOL

Madame FALLITO Christelle : Référente Périscolaire Espace Enfance

Madame Sylvia BANKA : Référente ALSH enfants et Mercredis Educatifs

Réunion d'équipe périscolaire bimensuelle : fonctionnement, pédagogique et Programme d'activités : préparé avec les équipes et animé par les directeurs de chaque site.

Réunion à chaque vacances : Tous (Périscolaire, ATSEM, Directeur, Jeunesse, secrétaire, adjoints), animée par Fernand

Réunion ALSH : avant chaque centre avec toute l'équipe d'animation concernée par ce temps, animée par Sylvia

Comité de pilotage fixé en novembre avec la CAF

#### **Communication et information**

- ▶ fournir chaque mois les informations pour le Magazine mensuel de Mondelange Infos
- ▶ Alimenter le site internet de la ville
- ▶ faire une plaquette Mercredis Educatifs, ALSH Enfants, ALSH Jeunes
- ▶ article RL : correspondant local
- ▶ ATV : télé locale
- ▶ Informer les élus